LA MSA AGIT POUR LA PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE

Dossier de presse - Juin 2025

msa.fr

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Dossier de presse

Le programme de prévention du mal-être agricole de la MSA

Bobigny, le 05 septembre 2024

« *La prévention du mal-être est un sujet majeur pour la MSA ; l'accompagnement de nos adhérents à tout instant de leur parcours, et plus particulièrement lors des périodes de fragilité, a toujours fait partie des priorités de l'institution.*

Cet engagement a conduit les pouvoirs publics dès 2011 à nous confier le pilotage du premier programme national d'actions contre le suicide. Confiance confirmée en 2020 lors de la mise en place de la feuille de route interministérielle de lutte contre le mal-être agricole.

Mais l'investissement de la MSA dans la prévention du mal-être va au-delà du plan ministériel. Notre expertise du terrain, acquise grâce à nos élus bénévoles présents sur l'ensemble du territoire, nous donne les clés pour mieux comprendre les sources du mal-être agricole et mettre en place des dispositifs de soutien adaptés à chacune des situations que nous rencontrons.

La MSA s'est ainsi engagée dans le développement et le pilotage du réseau des sentinelles, pour détecter au plus tôt les premiers signaux de mal-être chez nos adhérents. Face au besoin de simplification administrative, exprimé avec force lors de la crise du début d'année, nous avons créé une nouvelle aide au répit administrative.

Conscient des difficultés éprouvées par nos ressortissants, le conseil d'administration de la CCMSA, composé d'élus salariés et non-salariés agricoles, a voté l'allocation pour l'année 2024 de moyens supplémentaires, notamment pour renforcer l'action de la MSA en matière d'accompagnement social et de prévention du mal-être.

Les équipes des 35 caisses de MSA travaillent sans relâche aux côtés de nos élus pour répondre aux attentes de nos adhérents, et je suis convaincu qu'ensemble nous serons capables de consolider une MSA humaniste au service de ses ressortissants, de leurs familles, et du futur de l'agriculture française. »

Signé, le président Jean-François Fruttero

Table des matières

PREAMBULE **3**

LES DISPOSITIFS DU PLAN DE LUTTE CONTRE LE MAL-ÊTRE AGRICOLE DE LA MSA

AGRI'ECOUTE 4
LE RESEAU DES SENTINELLES 7
LES CELLULES PLURIDISCIPLINAIRES DE PREVENTION DU MAL-ETRE 9
L'AIDE AU RÉPIT 11
ET SI ON PARLAIT DU TRAVAIL ? (ESOPT) 13
PASS'AGRI 14

ANNEXES

ANNEXE 1 : EXTRAIT DU RAPPORT CHARGES ET PRODUITS MSA 2025 16
ANNEXE 2 : LIENS ET SITES UTILES 17

CONTACT PRESSE **18**

Préambule

La MSA est un acteur historique de la prévention du mal-être agricole. Son engagement se formalise pleinement en 2011, lorsque le ministère de l'agriculture lui confie le pilotage du 1er plan de prévention du suicide des agriculteurs.

Elle a développé des dispositifs d'écoute, de signalement, et d'accompagnement des populations agricoles confrontées au mal-être, et est aujourd'hui reconnue comme un acteur essentiel de la mise en œuvre de la feuille de route interministérielle pour la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles de novembre 2021.

Consciente de l'enjeu de santé publique, la MSA a pris l'initiative dès 2020 d'élaborer son programme national de prévention du mal-être, avec un périmètre d'action élargi :

- Au mal-être dans son ensemble, et plus seulement au risque suicidaire ;
- A l'ensemble des assurés (jeunes, retraités, conjoints...), au-delà des exploitants et des salariés ;
- En articulant davantage ses dispositifs internes avec ceux de ses partenaires pour un accompagnement plus complet.

Ce choix est conforté par les récentes études statistiques de la MSA, indiquant un risque de mortalité par suicide plus élevé chez les ressortissants du régime agricole.[1]

Le programme national de prévention du mal-être agricole (PMEA) de la MSA mobilise plus d'une centaine de collaborateurs dans l'ensemble du réseau. Il est piloté dans chacune des 35 caisses de MSA et 4 caisses générales de sécurité sociale (CGSS) par un responsable de prévention du mal-être, qui coordonne sur son territoire le déploiement de ce programme en lien avec l'ensemble des services internes et partenaires locaux, et l'articulation entre les dispositifs présentés dans ce dossier de presse.

Ce réseau des responsables est animé toute l'année par les équipes de la CCMSA, permettant un partage d'expériences indispensable au déploiement de ce programme.

Le mal-être agricole : définition et repères

Si le mal-être est défini comme un état physique et/ou mental dégradé, issu de difficultés multifactorielles, le mal-être en agriculture est souvent caractérisé par un cumul de plusieurs facteurs de tension très spécifique à l'exercice du métier agricole.

Ces facteurs sont de natures diverses, et peuvent relever de difficultés personnelles ou familiales, de problèmes de santé liés ou non au travail, de la charge de travail elle-même ou encore du poids social et culturel que représente l'activité agricole dans la société française.

Le mal-être agricole est un phénomène complexe et global, qui peut affecter toute la population des assurés MSA, qu'ils soient exploitants ou salariés agricoles.

[1] Voir page 16, Annexe « Extrait du rapport charges et produits MSA 2025 »

Agri'écoute

Un service pour échanger à tout moment avec un psychologue

Agri'écoute est un numéro d'appel gratuit – 09 69 39 29 19 – accessible 24h/24 et 7j/7 qui permet à tout ressortissant agricole ainsi que leur famille de dialoguer anonymement, à tout moment, week-end et nuit compris, avec des psychologues formés à la gestion du mal-être dans le milieu agricole.

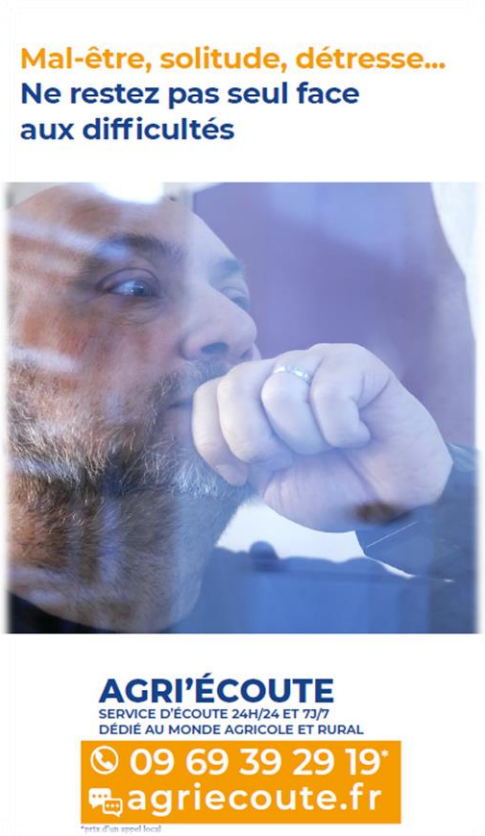

En complémentarité de la ligne téléphonique, Agri'écoute dispose également d'une plateforme de discussion en ligne, agriecoute.fr, permettant d'échanger directement avec des psychologues par tchat, mail ou visio-consultation, et de prendre rendez-vous pour un appel téléphonique ultérieur.

Une expertise unique depuis 2014

Les écoutants d'Agri'écoute sont des psychologues cliniciens diplômés, spécifiquement formés à la gestion du mal-être et des situations de crise suicidaire dans le milieu agricole. Ils sont régulièrement informés de l'actualité agricole et des crises pouvant générer des situations de mal-être.

Grâce à une écoute active, leur objectif est d'aider la personne en difficulté à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse, compliquée ou de crise. Ils favorisent ensuite la meilleure orientation de l'adhérent, et amorcent ainsi la mise en place de solutions concrètes adaptées à sa situation.

Agri'écoute permet une prise en charge privilégiée des appelants, et peut ainsi proposer jusqu'à 5 rendez-vous téléphoniques avec un même psychologue si plusieurs temps d'échanges sont nécessaires.

La possibilité de garder ou lever l'anonymat

Dans le cadre de son accompagnement à distance, toute personne appelant Agri'écoute peut choisir de garder l'anonymat, en utilisant un pseudonyme.

Si l'appelant consent à la levée d'anonymat, il peut alors être mis en relation avec une cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être de la MSA, qui prendra le relais afin de l'accompagner aussi longtemps que nécessaire.

Le fonctionnement et les dispositifs d'accompagnement mis en place par les cellules pluridisciplinaires de prévention du mal-être de la MSA sont présentés en page 9 de ce dossier de presse.

Agri'écoute en chiffres

Volumétrie d'appels

En 2024, 4 408 appels ont été traités, correspondant à 3 815 appelants, soit une moyenne mensuelle d'environ 367 appels. Parmi ces appels, et après déduction des appels dits d'erreur, 3 454 ont donné lieu à un appui psychologique (renseignement ou entretien) en 2024, contre 2 319 en 2023, soit une hausse de 49 % du nombre d'appels qualifiés.

On comptabilise 3 815 appelants ; 8 % d'entre eux se sont inscrits dans un accompagnement personnalisé sur plusieurs entretiens avec un même psychologue, ce qui permet d'aller plus loin dans le travail de renforcement des ressources personnelles et environnementales en faveur d'un rééquilibrage émotionnel.

Par le biais de la plateforme web, l'équipe de psychologues a été sollicitée 140 fois par chat, 104 fois par mail et 2 fois en visio-consultation en 2024.

Le niveau de risque psychologique estimé lors des appels se répartit ainsi :

- Risque Faible : 48% (identique à 2023)
- Risque Modéré : 47% (supérieur de 2,5 points par rapport à 2023)
- Risque Elevé : 5% (inférieur de 2,5 points par rapport à 2023)

L'augmentation de la proportion d'appelants présentant un risque modéré confirme l'identification d'Agri'écoute comme un espace de prévention psychologique primaire, les appels se produisant de plus en plus en amont de l'apparition du mal-être.

Orientations et accompagnements

En 2024, 433 orientations ont été réalisées en direction d'un psychologue externe et 334 en direction du médecin traitant de l'usager. Aussi, 213 personnes ont également été redirigées vers le service social de la MSA. Le nombre de redirection vers les Cellules Pluridisciplinaires de Prévention (CPP) a été de 274 en 2024 (contre 172 en 2023).

En 2024, 9 déclenchements du SAMU pour risques suicidaires élevés ont été réalisés (contre 5 en 2023 et 10 en 2022), ainsi que 2 déclenchements de la Police.

Profil des appelants

Compte-tenu du caractère anonyme et confidentiel d'Agri'écoute, certaines informations importantes comme l'âge, le statut professionnel agricole ou encore le département sont recueillies uniquement si l'appelant les aborde. Les données suivantes sont donc parcellaires. Elles restent néanmoins sensiblement identiques depuis 2021.

Les chefs d'exploitations agricoles sont ceux qui sollicitent le plus le dispositif. Une grande majorité des appelants appartient au secteur d'activité agricole « élevage ».

Parmi les appels traités en 2024, les problématiques évoquées en première intention relèvent de facteurs de risque personnels, à hauteur de 73% contre 27% de facteurs de risque professionnels. Dans la majorité des cas, les préoccupations personnelles et professionnels restent dans une large mesure imbriquées.

Facteurs de risque par ordre d'apparition parmi les appels Agri'écoute	
Risque professionnel	**Risque personnel**
1. Pression économique	1. Vie familiale
2. Surcharge de travail	2. Inquiétude pour un proche
3. Contraintes administratives	3. Santé
4. Tensions relationnelles	4. Vie sentimentale
5. Précarité	5. Isolement

Parmi les facteurs professionnels de risque, la pression économique apparait comme la première source de risque (278 situations) devant la surcharge de travail (200 situations) et les contraintes administratives (191 situations).

Agri'écoute propose également une offre d'écoute pour les sentinelles ayant besoin d'échanger après qu'elles se soient elles-même entretenues avec une personne en situation de mal-être. Les psychologues soutiennent et accompagnent ces écoutants face à la charge émotionnelle que représente leur action.

Le Réseau des sentinelles

Des volontaires en première ligne pour la lutte contre le mal-être

Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau des sentinelles est composé de volontaires formés au repérage des signes précurseurs du mal-être. Leur mission principale est de repérer dans leur entourage les personnes en situation de mal-être (salariés et non-salariés agricoles mais aussi jeunes, retraités…), et de les orienter vers les ressources qui peuvent les aider.

Les sentinelles sont des personnes volontaires, majeures, formées et soutenues par des professionnels de la prévention pour tenir un rôle de repérage et d'orientation des personnes en situation de mal-être, voire en risque suicidaire. Ces volontaires proviennent des OPA (organisations professionnelles agricoles) comme les salariés de la MSA (conseillers en prévention, agents d'accueil…), élus MSA, mais aussi des conseillers des chambres d'agriculture, des conseillers bancaires, des experts-comptables, ou encore des exploitants, etc.

Dans les zones rurales, au contact quotidien et familier du monde agricole, les sentinelles peuvent détecter des situations de détresse ou de mal-être, repérer les signes précurseurs et intervenir en amont. Elles constituent un relai entre la personne en difficulté et les structures spécialisées qui peuvent la prendre en charge (structures d'aide sociale, économique, médicale).

Des formations adaptées au grand public

La participation aux formations Sentinelle n'est pas limitée aux seuls actifs du secteur agricole. Les retraités ainsi que les autres acteurs ruraux non-agricoles de la société civile (maires et secrétaires de communes rurales, ambulanciers, vétérinaires, etc.) peuvent se former.

Organisée sur un jour, la formation sentinelle est dispensée par un binôme de cliniciens, et est composée de deux modules principaux :

- Un premier module de formation théorique, portant sur la déconstruction des préjugés et préconçus sur le suicide, et une présentation des signaux de mal-être sur lequel appuyer le repérage ;
- Un second module de formation pratique, avec l'organisation de jeux de rôle pour mettre les participants en situation et leur permettre de s'exercer au repérage et à l'orientation d'une personne en situation de mal-être.

Selon les départements et la disponibilité des formateurs, le binôme de cliniciens formateurs peut être accompagné d'un troisième intervenant, familier avec le monde agricole et capable d'apporter des compléments d'informations adaptés aux populations agricoles de leur territoire. Ces compléments sont souvent organisés lors d'un 2ème temps dédié aux spécificités agricoles.

La MSA coordonne le déploiement des formations sentinelles sur les territoires, en appui des Agences Régionales de Santé (ARS). Elle a pour mission de faire remonter les besoins de formation sur les territoires, et participe à la co-construction de ces formations sur la base d'une ingénierie reconnue et certifiée par la Direction Générale de la Santé (DGS).

Un réseau animé toute l'année au niveau local pour permettre aux sentinelles de bénéficier de temps d'échanges de pratiques et de supervision

En sa double qualité d'organisme professionnel agricole (OPA) et d'organisme de protection sociale (OPS), la MSA est chargée d'animer le réseau des sentinelles agricoles. A cet effet les caisses locales de MSA participent à l'actualisation des connaissances des sentinelles, notamment par l'organisation de réunions régulières des sentinelles du territoire.

Organisés une à deux fois par an, ces rendez-vous prennent principalement la forme de temps de rappel des dispositifs, notamment le 3114 (numéro national de prévention du suicide) en présence des équipes locales et de temps de partage, voire d'analyse de pratiques, le plus souvent en présence d'un psychologue pour revenir sur les moments vécus par les sentinelles et en débriefer.

En 2024, l'ensemble des 35 caisses a organisé au moins une session d'animation du réseau des sentinelles. Cette même année, le dispositif a également été renforcé dans les territoires ultramarins, et son objectif de former des sentinelles dans l'ensemble des CGSS déployant le programme de prévention du mal-être agricole[2] (PMEA) d'ici avril 2025 a été atteint dès la fin du mois de mars 2025.

Le réseau des sentinelles en chiffres

Au 31 décembre 2024, la MSA recensait 8 054 sentinelles actives sur tout le territoire, parmi lesquelles 25% étaient des salariés MSA et 16% des élus de la MSA.

Entre le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2024, le nombre de sentinelles a ainsi progressé de 23%.

En 2024, 155 sessions de formations Sentinelle ont été organisées par la MSA, auxquelles s'ajoutent 69 sessions coorganisées avec des partenaires, portant à 8 054 le nombre de sentinelles formées, recensées sur l'ensemble du territoire national.

[2] CGSS Martinique, Réunion, Guyane, Guadeloupe

Les cellules pluridisciplinaires de prévention du mal-être

Un accompagnement à 360° grâce au guichet unique de la MSA

Pour accompagner au mieux ses ressortissants confrontés à des situations de détresse, chaque MSA dispose d'une cellule pluridisciplinaire de prévention (CPP) du mal-être à destination des salariés et non-salariés agricoles et de leurs familles. Ses objectifs sont d'apporter une écoute, d'analyser les situations de détresse et de développer un réseau d'aides et d'accompagnements adaptés à la situation de chaque bénéficiaire du dispositif.

Initialement créées pour la prise en charge du risque suicidaire, le périmètre des cellules est élargi en 2021 à la prévention du mal-être, en lien avec le déploiement du programme de prévention du mal-être de la MSA.

Un pilotage pluridisciplinaire qui mobilise l'ensemble de l'expertise MSA

La cellule pluridisciplinaire active l'ensemble des services de la MSA qui mettent en commun leurs compétences et leur expertise pour apporter des solutions aux situations de mal-être qui leurs sont signalées.

Elle est composée des référents des services de l'action sociale, de la santé au travail, la prévention des risques professionnels, la médecine conseil, la prévention santé, la relation de service, des services réglementaires et du contentieux. Un professionnel de santé (souvent un psychologue), externe ou interne à la MSA, complète la cellule.

Des professionnels MSA aux côtés des agriculteurs et des salariés agricoles

La coordination des différents services internes de la MSA permet l'accompagnement des personnes à risque sur chacun des facteurs de crise relatifs à sa situation :

- Le risque psycho-social est ainsi pris en charge par les services de santé ;
- L'action sociale peut proposer des prestations d'accompagnement individuel ou collectif ;
- La relation-adhérent s'assure de l'accès à toutes les prestations de sécurité sociale ou d'aide sociale qui peuvent être mobilisées selon les cas, etc.

Les cellules pluridisciplinaires sont organisées pour réceptionner les signalements qui leur permettent ensuite d'accompagner et d'orienter les personnes en situation de mal-être.

Une couverture nationale

Mises en place dès 2012, dans le cadre du plan de prévention du suicide en milieu agricole, les cellules pluridisciplinaires couvrent l'ensemble du territoire français.

Un système fondé sur la détection précoce du mal-être

Les cellules pluridisciplinaires œuvrent grâce au concours des nombreux dispositifs de détection qui leur signalent les situations de mal-être. Les signalements peuvent émaner directement du personnel de la MSA en relation de service, des travailleurs sociaux et de tout autre intervenant travaillant sur le terrain auprès des adhérents MSA. Ces signalements peuvent aussi leur parvenir via le réseau des Sentinelles[3].

[3] Voir « Le réseau des sentinelles », page 7

Les psychologues de la plateforme d'appels **Agri'écoute** peuvent également alerter les cellules pluridisciplinaires de prévention du mal-être des caisses de MSA : un appelant d'Agri'écoute qui accepte la levée d'anonymat est rappelé par la cellule au cours des 24 à 48 heures qui suivent le signalement.

Comprendre les besoins et orienter les ressortissants en difficulté

Dès la réception des signalements, les cellules pluridisciplinaires analysent les dossiers des adhérents en situation de mal-être pour mettre en place ou réévaluer un accompagnement. Un travailleur social (ou un autre membre de la cellule) contacte ensuite les adhérents concernés pour co-construire avec eux un projet d'accompagnement personnalisé et adapté aux difficultés qu'ils rencontrent.

Les actions retenues sont ensuite mises en place et suivies par les services compétents (action sanitaire et sociale, santé sécurité au travail, contrôle médical ou tout autre service).

En contact avec leurs pairs, les responsables PMEA échangent toute l'année et partagent leurs expériences, conseils et pratiques afin d'optimiser l'ensemble des dispositifs déployés dans le cadre de la lutte contre le mal-être agricole.

L'animation de ce réseau est assurée par une équipe dédiée à la caisse centrale de la MSA, qui organise également des rencontres avec des acteurs de la santé mentale, des chercheurs, des partenaires.

Les signalements en chiffres

Volumétrie des signalements et des accompagnements

En 2024, les caisses de MSA ont traité 5 830 signalements de mal-être, soit une augmentation de 31 % par rapport à 2023. Plus de 56 % des signalements proviennent des services internes de la MSA, et près de 40 % proviennent de l'externe (dont 66% par des partenaires).

Les sentinelles ont joué un rôle clé dans la détection des situations à risque, avec une augmentation de 165 % du nombre de signalements issus de leur vigilance en 2024, par rapport à 2023.

L’aide au répit

Pour prévenir l’épuisement professionnel

Le dispositif d’accompagnement vers le répit vise à prévenir l’épuisement professionnel de tous les actifs du monde agricole, non-salariés comme salariés, grâce à trois volets d’accompagnement chacun adapté à des situations différentes. L’aide au répit peut ainsi se traduire par des aides au remplacement, un accompagnement social, et depuis 2024, par le financement d’une prestation de soutien administratif.

https://www.youtube.com/watch?v=MvaklG4AfUQ

L’aide au remplacement

L’aide au répit permet de bénéficier d’un financement pour des jours de remplacement sur l’exploitation. Le remplacement est effectué par un service de remplacement ou, s’il n’est pas disponible, via une formule d’emploi direct d’un salarié.

S’il s’agit d’un non-salarié « primo-demandeur », l’aide au remplacement pourra s’élever jusqu’à 14 jours, avec possibilité de renouvellement selon les situations (un renouvellement par an au maximum).

Les dispositifs d’accompagnement social

Après une évaluation sociale de chaque situation, le travailleur social propose un accompagnement social, co-construit avec l’adhérent en fonction des difficultés rencontrées. Il peut prendre la forme d’aides au départ en vacances ou accès aux loisirs avec leurs proches[4], d’actions de prévention et d’accompagnement au répit.

Ces actions permettent d’agir sur le syndrome de l’épuisement, et encouragent la prise de recul. L’aide au répit peut alors prendre la forme de "séjour-répit", d’une participation à des journées familiales, à des séances d’activité physique ou diététique. La personne accompagnée peut selon son cas bénéficier de consultations psychologiques, d’invitations à participer à des groupes de parole, en suivant par exemple le parcours « Avenir en soi »[5].

L’aide au répit administratif

[4] Voir « Séjour Ensemble pour Repartir », page 15
[5] Voir « L’Avenir en Soi », page 15

A la suite de la crise agricole de 2024, et suivant son objectif de simplification des démarches administratives de ses adhérent, le conseil d'administration de la CCMSA a voté l'allocation de moyens financiers supplémentaires pour la création d'une aide au répit administratif.

Expérimentée dans le réseau MSA depuis le printemps 2024, l'aide au répit administratif permet le financement de prestations réalisées par des assistantes et assistants administratifs, dans le cadre de la lutte contre l'épuisement professionnel.

Ces prestations sont réalisées auprès d'agriculteurs ayant bénéficié au préalable d'un diagnostic social de la MSA identifiant de façon manifeste un risque d'épuisement professionnel lié à l'accumulation de retards et de difficultés administratives suffisamment importants pour justifier une intervention.

Cette prestation ponctuelle n'a pas vocation à se substituer à des activités de secrétariat pérenne, elle vise à l'apurement administratif des situations des agriculteurs, sur les 3 sujets suivants :

- **Secrétariat administratif** : gestion de factures, paiements, courriers, etc.
- **Obligations réglementaires** : registre d'élevage, déclaration des revenus professionnels MSA, soutien à la demande de prise en charge de cotisations, etc.
- **Soutien au numérique** : utilisation d'ordinateur, outil bureautique.

Au 31 décembre 2024, la Caisse centrale de la MSA a déjà financé 845 000 euros de prestations auprès des 30 caisses ayant sollicité un financement. Après un bilan positif des premiers mois de mise en œuvre de l'aide au répit administratif, la Caisse centrale renouvelle l'expérimentation en 2025.

Ce soutien permet aux agriculteurs de se concentrer davantage sur leurs activités principales tout en assurant la conformité de leur exploitation avec les obligations réglementaires. En facilitant ces tâches administratives, l'aide au répit contribue à réduire le stress et à améliorer la qualité de vie des agriculteurs.

L'aide au répit en chiffres

En 2024, le dispositif d'aide au répit a permis d'accompagner 6 211 bénéficiaires (soit 35% de plus qu'en 2023), dont 5 243 d'exploitants et 968 de salariés agricoles.

Dans le cadre du dispositif, 2 933 exploitants agricoles ont bénéficié de l'aide au remplacement, dont 2 049 primo-demandeurs.

Pour 2024, et grâce à l'allocation de fonds supplémentaires votée par le conseil d'administration de la CCMSA, le budget de l'aide au répit s'élève à 5 390 000 euros, dont 1 million d'euros réservé pour financer le développement du dispositif d'aide au répit administratif.

En 2024, 400 exploitants ont bénéficié d'une prestation d'aide au répit administratif, pour un montant moyen de 1 270 euros par prestations financées par la MSA. Les prestations de secrétariat administratif ont été les plus sollicitées et représentent 71 % des prestations financées (suivi des prestations relevant des obligations réglementaires, 15 %, et du soutien au numérique, 14%.).

Et Si On Parlait du Travail ? (ESOPT)

La démarche de prévention des risques psychosociaux

La MSA propose depuis 2016 aux exploitants et salariés agricoles volontaires de participer au dispositif de prévention des risques psychosociaux (RPS) *Et Si On Parlait du Travail ?* (ESOPT). L'objectif de la démarche ESOPT est d'inviter les participants à mieux comprendre les liens liant leur travail et leur santé physique et mentale, et ainsi agir le plus en amont possible dans la prévention du mal-être.

Le dispositif se déroule en deux parties, avec :

- Une première réunion-débat autour de la projection du documentaire « Et si on parlait du travail ? » ;
- Suivie d'une formation d'une journée intitulée « cultiver son bien-être au travail ».

A travers ces deux temps d'échange, l'objectif de la démarche ESOPT est de permettre aux participants d'analyser leur activité professionnelle, d'identifier les points forts de leur organisation, les difficultés et leur origine, et de rechercher des améliorations possibles à ces difficultés.

Une démarche de prévention élaborée avec et pour les agriculteurs

Née de l'analyse de l'activité d'exploitants agricoles, le programme ESOPT vise à mieux comprendre la réalité du travail des exploitants, afin de redonner au travail la place et le sens qu'il occupe dans la vie des exploitants.

L'activité d'exploitant agricole est particulièrement exposée aux risques psychosociaux, notamment de par la diversité des rôles qu'il peut être amené à incarner sur l'exploitation (directeur, cadre, opérateur, etc.).

Afin de bien prendre en compte toutes spécificités, la MSA s'est associée à de nombreux partenaires pour développer le programme ESOP, dont l'association nationale de développement agricole et rural TRAME, Vivéa, l'inter-groupes féminins (IGF) de la Fédération nationale des Geda, ainsi que plusieurs ergonomes.

Un accompagnement personnalisé des exploitants et des salariés dans la recherche et le développement de solution

Suite à la démarche, la MSA accompagne les participants dans la mise en œuvre de solutions leur permettant de mieux prendre en compte la santé dans leur organisation du travail.

En fonction des besoins, cet accompagnement peut prendre plusieurs formes, comme la participation à des formations (*Cultiver son bien-être au travail*), le développement de projets au sein des exploitations (réalisation d'une étude ergonomique, construction ou modification d'un bâtiment, etc.), ou encore une réflexion sur les pratiques culturales de l'entreprise.

La démarche ESOPT en chiffres

En 2023, la démarche ESOPT a bénéficié à 461 exploitants, salariés et actifs agricoles.

Soutien agri’

Le guide en ligne pour connaître l’ensemble des aides proposées par la MSA

Le mal-être peut trouver sa cause ou être précipité autant par des problématiques personnelles que par des difficultés professionnelles, financières ou environnementales. C’est pourquoi la MSA propose une multitude d’aides, adaptées à la situation de chacun. Soutien agri’ est le guide en ligne référençant l’ensemble des aides de la MSA pour soutenir les actifs agricoles en difficulté.

msa.fr/pass-agri

Accessible à tout moment et régulièrement actualisé, Soutien agri’ recense les dispositifs financiers proposés par la MSA, ses réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et les solutions possibles pour réfléchir à son avenir professionnel.

En centralisant les informations sur un seul écran, Soutien agri’ permet facilement d’orienter ses adhérents en difficulté vers les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Trois rubriques distinctes permettent la recherche d’aide en fonction de la situation de l’adhérent.

La rubrique Mon activité pro liste les aides accessibles pour répondre à un besoin de trésorerie ou gérer une situation d'urgence.
Les dispositifs permettant la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants et employeurs, ou encore la mise en place d’un échéancier de paiement des cotisations sont recensés dans cette rubrique.

La rubrique Mes droits recense les prestations sociales qui peuvent aider à surmonter un quotidien devenu difficile financièrement, telles que la Prime d’activité, le RSA, ou la Complémentaire santé solidaire.
Les adhérents souhaitant faire un point sur leurs droits sociaux, suite par exemple à une chute de revenus ou un changement de situation familiale, peuvent s’informer sur les modalités d’organisation d’un Rendez-vous Prestations depuis cette rubrique.

La rubrique Mes soutiens identifie les contacts et les dispositifs de soutien accessibles aux adhérents MSA en difficulté. Les collaborateurs et les élus MSA en particulier sont formés pour détecter les adhérents en difficulté et les orienter vers des dispositifs interne ou externe à la MSA adaptés à leur situation.
La rubrique détaille également les modalités d’accès à d’autres dispositifs, comme par exemple Agri'écoute.

La MSA mobilise l'ensemble de ses ressources pour lutter contre le mal-être agricole

A ce titre, de nombreuses prestations et dispositifs peuvent être mis en place dans le cadre d'un accompagnement par les cellules pluridisciplinaires, de l'aide au répit ou via le dispositif ESOPT. Voici ci-dessous quelques exemples phares de ces prestations et de ces dispositifs, recensés sur Soutien agri'.

Le séjour « Ensemble pour repartir », pour partir en vacances avec sa famille, loin de chez soi, pour prendre soin de soi et prendre du recul face aux difficultés du quotidien.
Deux travailleurs sociaux de la MSA accompagnent un groupe de 10 à 12 familles pendant 5 jours, pendant lesquels sont prévus des temps d'échanges avec un psychologue.

L'« Avenir en soi », pour identifier dans les ressources des participants les atouts dont ils disposent pour faire face à une période de changement.
Au sein d'un petit groupe de personnes, le programme s'appuie sur 6 à 8 journées de travail, encadrées par des professionnels formés.

Le « Parcours Confiance », pour faire le point sur sa situation pour mieux comprendre les difficultés rencontrées.
Au sein d'un petit groupe de personnes, le dispositif s'appuie sur 10 à 12 séances courtes pour faire le point, reprendre confiance et retrouver l'envie de rebondir.

Le « Coup De Pouce Connexion », pour réduire la fracture numérique, source d'isolement et de frein a tout projet d'évolution.
La MSA propose dans ce cadre des séances de formation à l'utilisation d'Internet et une aide pour acquérir un ordinateur à moindre coût.

Annexe 1 : Extrait du rapport charges et produits MSA 2025

Ce rapport propose de nouvelles études sur le risque de mortalité par suicide et les tentatives de suicide des assurés agricoles.

Sur la période 2018-2021, celles-ci confirment non seulement l'existence d'un sur-risque du phénomène suicidaire au régime agricole par rapport à l'ensemble des autres régimes, mais également l'accroissement de ce sur-risque. En 2021 (dernière année disponible), le risque suicidaire des patients du régime agricole âgés de 15 à 64 ans est supérieur de 60% à celui des patients tous régimes. Il est supérieur de 73% pour les patients âgés de 65 ans et plus du régime agricole. Si les salariés ne sont pas épargnés par ce phénomène (sur-risque de près de 40%), les non-salariés agricoles sont particulièrement touchés (sur-risque d'environ 100%) et leur sur-risque s'accroît davantage (+16% pour les 15-64 ans et +19% pour les 65 ans et plus).

Une approche complémentaire de classification a, en outre, été développée et a permis d'identifier des groupes (clusters) particulièrement exposés à ce risque suicidaire. Les hommes affiliés au régime agricole, en situation précaire et/ou d'isolement géographique, ou âgés de 80 ans et plus sont les plus à risque.

Néanmoins, comparés à l'ensemble de la population, les assurés du régime agricole ont un sous-risque de 17 % de faire une tentative de suicide. Toutefois, des disparités existent entre les salariés agricoles (taux très proche de la population générale) et les NSA qui ont un sous-risque de 42 %.

Consultez l'étude « La mortalité par suicide et les tentatives de suicide au régime agricole » aux pages 56 à 70 du rapport charges et produits MSA 2025 au lien ci-dessous.

https://www.msa.fr/lfp/documents/98830/78547415/Rapport+charges+et+produits+MSA+2025#page=57

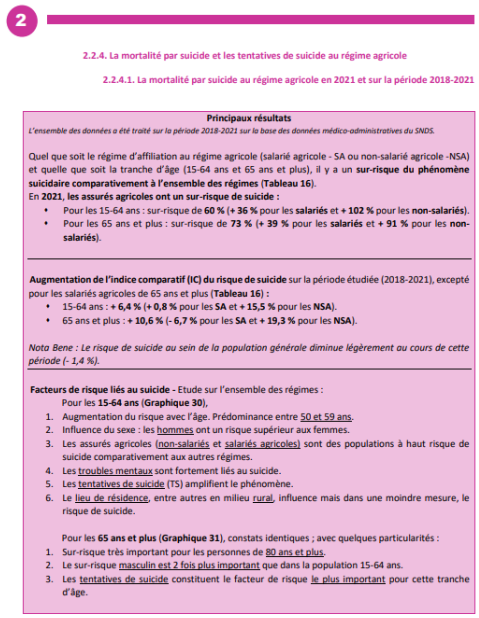

2

2.2.4. La mortalité par suicide et les tentatives de suicide au régime agricole

2.2.4.1. La mortalité par suicide au régime agricole en 2021 et sur la période 2018-2021

Principaux résultats

L'ensemble des données a été traité sur la période 2018-2021 sur la base des données médico-administratives du SNDS.

Quel que soit le régime d'affiliation au régime agricole (salarié agricole - SA ou non-salarié agricole -NSA) et quelle que soit la tranche d'âge (15-64 ans et 65 ans et plus), il y a un **sur-risque du phénomène suicidaire comparativement à l'ensemble des régimes (Tableau 16)**.
En **2021**, **les assurés agricoles ont un sur-risque de suicide** :

- Pour les 15-64 ans : sur-risque de **60 % (+ 36 %** pour les **salariés** et **+ 102 %** pour les **non-salariés**).
- Pour les 65 ans et plus : sur-risque de **73 % (+ 39 %** pour les **salariés** et **+ 91 %** pour les **non-salariés**).

Augmentation de l'indice comparatif (IC) du risque de suicide sur la période étudiée (2018-2021), excepté pour les salariés agricoles de 65 ans et plus (**Tableau 16**) :

- 15-64 ans : **+ 6,4 % (+ 0,8 %** pour les **SA** et **+ 15,5 %** pour les **NSA**).
- 65 ans et plus : **+ 10,6 % (- 6,7 %** pour les **SA** et **+ 19,3 %** pour les **NSA**).

Nota Bene : Le risque de suicide au sein de la population générale diminue légèrement au cours de cette période (- 1,4 %).

Facteurs de risque liés au suicide - Etude sur l'ensemble des régimes :
Pour les **15-64 ans** (**Graphique 30**),

1. Augmentation du risque avec l'âge. Prédominance entre 50 et 59 ans.
2. Influence du sexe : les hommes ont un risque supérieur aux femmes.
3. Les assurés agricoles (non-salariés et salariés agricoles) sont des populations à haut risque de suicide comparativement aux autres régimes.
4. Les troubles mentaux sont fortement liés au suicide.
5. Les tentatives de suicide (TS) amplifient le phénomène.
6. Le lieu de résidence, entre autres en milieu rural, influence mais dans une moindre mesure, le risque de suicide.

Pour les **65 ans et plus** (**Graphique 31**), constats identiques ; avec quelques particularités :

1. Sur-risque très important pour les personnes de 80 ans et plus.
2. Le sur-risque masculin est 2 fois plus important que dans la population 15-64 ans.
3. Les tentatives de suicide constituent le facteur de risque le plus important pour cette tranche d'âge.

56 / Rapport Charges et Produits MSA 2025

Annexe 2 : Liens et sites utiles

santé famille retraite services msa.fr

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.

GéoMSA
Visualiser les données statistiques locales de la MSA

GéoMSA est l'outil de géo-visualisation des données statistiques de la MSA. Il centralise et cartographie l'ensemble des données du régime agricole mais aussi d'autres indicateurs mis à disposition en *open data* par des organismes publics.
Depuis 2023, GéoMSA propose un nouvel indicateur de recherche « mal-être », qui permet de réaliser un diagnostic territorial focalisé sur les facteurs de risques du mal-être agricole, afin de développer des actions de prévention mieux ciblées sur les territoires. GéoMSA permet ainsi d'appréhender le mal-être agricole selon une approche multifactorielle et avec une dimension territoriale.

santé famille retraite services statistiques.msa.fr

La MSA produit à partir des bases de gestion administratives un ensemble d'informations statistiques sur les entreprises et les populations agricoles. Depuis juillet 2013, les statistiques de la MSA ont été labellisées par l'Autorité de la statistique publique (jusqu'en 2023). La mission de production et de diffusion de statistique dévolue à la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) est inscrite dans le code rural

Retrouvez la MSA sur les réseaux sociaux

Contact presse

Pour toute demande presse relative au mal-être agricole et aux dispositifs présentés dans ce dossier de presse, contactez le service des relations presse de la Caisse centrale de la MSA :

Elora Bayon – attachée de presse
presse@ccmsa.msa.fr

Pour toute demande de reportage, d'interview et de mise en relation avec des experts du monde agricole ou de la protection sociale sur la question du mal-être agricole, notre service de presse dispose de nombreux contacts et sera en mesure de vous mettre en lien avec :

- Des membres du réseau des sentinelles ;
- Des travailleurs sociaux de la MSA ;
- Des experts de la prévention santé et santé mentale ;
- Des responsables du pilotage de nos dispositifs (comme la plateforme Agri'écoute) ;
- Des agriculteurs et salariés agricoles, disposés à témoigner des situations de mal-être auxquelles ils ont été confrontés.

Et ce, sur l'ensemble du territoire.

Retrouvez l'ensemble de nos communiqués, dossiers et infos presse sur l'espace presse de notre site msa.fr/presse.